

**PREMIER, DEUXIEME ET TROISIEME CONCOURS D'ACCES
A L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE**

SESSION 2019

Vendredi 7 juin 2019

Sixième épreuve d'admissibilité :

**QUESTIONS APPELANT UNE REPONSE COURTE RELATIVES A L'ORGANISATION
DE L'ETAT ET DE LA JUSTICE, AUX LIBERTES PUBLIQUES ET AU DROIT PUBLIC**

1 – Le droit souple en droit administratif. (7 points)

**2 – La liberté de manifestation sur la voie publique en droit
interne (hors sanctions pénales). (7 points)**

3 – L'indépendance du Parlement. (6 points)